

INFORMATIONS EUROPEENNES NORMALISEES EN MATIERE DE CREDIT A LA CONSOMMATION (SECCI)

1. Identité et coordonnées du prêteur / de l'intermédiaire de crédit.

Prêteur	BUY WAY PERSONAL FINANCE SA (RPM 0400.282.277)	Contact électronique	www.buyway.be/contact.php
Adresse	Boulevard Baudouin 29/2, 1000 Bruxelles	Adresse internet	www.buyway.be
Téléphone	02/320.25.96	Adresse intermédiaire	GISTELSESTEENWEG 1 8400 OOSTENDE
Intermédiaire	TUI.BE 0408479965		

2. Description des principales caractéristiques du produit de crédit.

Type de crédit	Ouverture de crédit
Le montant total du crédit (il s'agit du plafond ou du total des sommes rendues disponibles en vertu du contrat de crédit)	1.250,00 €
Les conditions de prélèvement (il s'agit de la façon dont vous obtiendrez l'argent et du moment auquel vous l'obtenez)	L'ouverture de crédit peut être utilisée dans la limite du disponible pour faire des achats dans les points de vente ou retirer de l'argent aux distributeurs de billets acceptant Mastercard, demander un versement sur son compte bancaire (financement direct) ou retirer de l'argent aux guichets de banque qui acceptent Mastercard.
La durée du contrat de crédit	Indéterminée
Les versements échelonnés et, le cas échéant, l'ordre selon lequel ces versements seront répartis	L'ouverture de crédit se rembourse par des échéances mensuelles, payables le 1 ^{er} de chaque mois. Leur montant s'élève à un pourcentage du montant total dû (min. 25 EUR) et est prioritairement affecté au paiement des intérêts échus.
Le montant total que vous devrez payer (Il s'agit du montant du capital emprunté et/ou de l'objet ou service financé, majoré des intérêts et des coûts éventuels liés à votre crédit)	Variable selon le montant des transactions et les remboursements effectués
Sûretés exigées	- Domiciliation bancaire (non obligatoire, mais conseillée) - Cession de rémunération et de créances

3. Coût du crédit

Le taux débiteur Taux annuel effectif global (TAEG) (Il s'agit du coût total exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit. Le TAEG vous permet de comparer différentes offres.)	Taux débiteur : 15,35% TAEG : 18,00% Ces taux sont variables. Le TAEG est calculé sur base des hypothèses suivantes : Une utilisation unique et intégrale du montant du crédit sous la forme d'un achat dans la zone euro, remboursé en 12 mensualités (mois standard de 365/12, soit 30,4167 jours) égales en capital remboursées ponctuellement ; le taux reste fixe pendant toute la durée du contrat. L'existence d'autres modalités de prélèvement pour ce type de contrat peut avoir pour conséquence l'application de taux annuels effectifs globaux plus élevés.
Est-il obligatoire de conclure : Une assurance - Et/ou un autre service accessoire ?	- non - non
Coûts liés : Tout autre coût lié au contrat de crédit	- Cotisation annuelle : 15,00 EUR - Remplacement de la carte : 4 EUR/ carte - Demande d'une 2 ^e carte : 4 EUR/ carte - Rappel du code de la carte : 2 EUR/ rappel - Financement direct : 1% du montant, minimum 4,50 EUR - Retrait ATM : 6,50 EUR/retrait d'argent - "Cash Advance": 2% du montant avec un minimum de 5 EUR - Change : 2,5% pour toute transaction hors de la zone Euro
Frais en cas de retard de paiement (Les impayés risquent d'avoir de graves conséquences pour vous et de rendre plus difficile l'obtention d'un crédit.)	- Frais de rappel : 7,50 EUR + frais postaux (maximum une fois par mois) - Intérêts de retard : 16,88%

4. Autres aspects juridiques importants

Droit de rétractation (Vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires pour revenir sur votre engagement vis-à-vis du contrat de crédit)	Oui
Remboursement anticipé (Vous avez le droit de procéder à tout moment au remboursement anticipé, total ou partiel, du crédit.)	Oui
Consultation d'une base de données (Le prêteur doit vous informer immédiatement et sans frais du résultat de la consultation d'une base de données si une demande de crédit est rejetée en se fondant sur une telle consultation. Cela ne s'applique pas si la communication de ces informations est interdite par la législation communautaire ou si elle est contraire aux objectifs d'ordre public ou de sécurité publique.)	
Droit à un projet de contrat de crédit (Vous avez le droit d'obtenir gratuitement, sur demande, un exemplaire du projet de contrat de crédit. Cette disposition ne s'applique pas si, au moment de la demande, le prêteur n'est pas disposé à conclure le contrat de crédit avec vous.)	

5. Informations complémentaires en cas de vente à distance de Services financiers

L'autorité de surveillance	-Service Public Fédéral Economie – Direction Générale Contrôle et Médiation NG III, boulevard Albert II 16 (3ème étage) - B-1000 Bruxelles -Autorité des Services et Marchés Financiers rue du Congrès 12 – 14, B-1000 Bruxelles
Clause concernant la législation applicable au contrat de crédit et/ou la juridiction compétente	Droit Belge Juridiction : la justice de paix
Régime linguistique	Français (néerlandais sur demande)
Relative au recours : Existence de procédures extrajudiciaires de réclamation et de recours, et modalités d'accès à ces procédures	Service Consommateur, Boulevard Baudouin 29/2, 1000 Bruxelles email : claims@buyway.be Ombudsman en conflits financiers, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 bte. 2, B-1000 Bruxelles, email : Ombudsman@Ombudsfin.be tel : 02/545.77.70